



Association
Internationale
Francophone des
Intervenants auprès des
familles séparées

AIFI

8^{ème} COLLOQUE INTERNATIONAL

**Colloque international, les 19 et 20 mai 2017
Formation (pré-colloque), le 17 mai 2017
Journées portes ouvertes le 18 mai 2017**

« FAIRE FAMILLE »

BRUXELLES, BELGIQUE

**Université Saint-Louis-Bruxelles
Rue du Marais, 109
1000 - Bruxelles**

INTRODUCTION

La famille, dit-on, est la base de la société : peut-être, peut-être pas ! Cette même société célèbre aujourd'hui la primauté de l'individu qui, parfois, multiplie les configurations familiales et dé-cimente le socle que la famille pouvait représenter. Le terme de famille est ainsi, au niveau des représentations, devenu flou, fuyant, incertain...

La famille s'est en tout cas métamorphosée avec l'émancipation, l'autonomie et la volonté individuelle des personnes. Elle s'invente d'autres modèles relationnels et déplace les normes. Parmi ces innovations, « *faire famille* » apparaît comme une nouvelle volonté créatrice et ambitieuse mais peut-être aussi périlleuse.

C'est une démarche le plus souvent réfléchie, mais parfois improvisée ou même précipitée, avec les difficultés qui peuvent en résulter, particulièrement pour l'enfant qui a besoin de temps pour s'adapter à ces transitions familiales.

L'article 12 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales prévoyait encore, en 1950, que « *l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille* ».

Même si c'est toujours un des modèles dominants du « faire famille », on le qualifie aujourd'hui de modèle classique, voire même de modèle traditionnel. Car d'aucuns ne se marient plus, mais n'en fondent pas moins une famille. D'autres font un enfant, sans avoir pensé à fonder une famille, et ne la fonderont peut-être jamais. Mais ils ont fait un enfant...

D'autres ont fondé une famille mais la déconstruisent, tout en restant bien sûr parents. Ils font donc toujours famille ? Mais ils vont peut-être, comme on dit, reconstruire ou recomposer. Quelle sera leur famille ? L'ancienne, la nouvelle ou les deux ?

Et pour l'enfant, quelle est alors sa famille ?

La nouvelle famille recomposée peut elle-même se défaire. Il peut devenir difficile, voire impossible, pour l'enfant de garder des liens avec l'ex-conjoint de son père ou de sa mère alors que dans sa perspective ce conjoint était un parent de cœur. D'autres accueillent un enfant qui est provisoirement retiré à sa famille. S'agit-il d'une autre famille ? Certains vont l'adopter. Que devient en ce cas ce qu'on appelle sa famille d'origine ?

Enfin, la biomédecine permet aujourd'hui de se construire une famille avec l'apport de gamètes ou d'un embryon étrangers au couple, ou même d'une mère porteuse. Qui aura fait famille, et quelle sera pour l'enfant sa famille ?

Toutes ces questions interpellent les intervenants auprès des familles, qui sont sollicités lorsque les membres de ces familles se trouvent précisément en difficulté de faire famille ou de continuer à faire famille, le plus souvent d'ailleurs lorsque ce sont leurs enfants qui deviennent les symptômes de ces difficultés.

L'AIFI réunit ces intervenants appartenant à des professions différentes et issus de formations différentes, qui, chacun à leur manière, avec les objectifs et les règles qui leur sont propres, contribuent, dans une société démocratique, à aider les personnes à faire famille, dans le respect des besoins et des préoccupations de chacun, et plus particulièrement des enfants.

C'est donc la spécificité de chacun de ces types d'intervention – magistrat, intervenant dans les domaines psychologique ou social, médiateur familial, avocat – qu'il convient d'interroger, mais aussi les conditions comme aussi les modalités de leur éventuelle collaboration entre ces différents intervenants.

Tel sera l'objectif concret du 8ème colloque international organisé par l'AIFI à Bruxelles les 19 et 20 mai 2017. Mais, afin de mieux appréhender cette problématique, il conviendra de commencer par poser la question qui sera au cœur de nos échanges : que signifie « faire famille » de nos jours pour les parents, pour les enfants, pour les professionnels ?

Cette question peut elle-même être subdivisée en de multiples sous-questions :

- À quoi sert-il, tant d'un point de vue social qu'individuel, de faire famille ?
- Pour quoi, c'est-à-dire à quelles fins faire famille ?
- Quels sont les éléments constitutifs du faire famille ?
- Qu'est-ce qui est positif, mais pourrait aussi être destructeur lorsque l'on fait famille ?
- Quelles sont les compétences reçues et/ou construites permettant de faire famille ?

Nous chercherons ensemble les réponses à ces questions complexes et difficiles, tout en sachant déjà que l'humilité est et doit rester un élément essentiel de nos réponses, car aider à faire famille, c'est aussi donner sa confiance à ceux qui peuvent savoir tout autant que nous ce qui leur permet de faire famille.

Jean-Louis RENCHON
Co-président de l'AIFI

Francine CYR
Présidente du comité scientifique

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Madame Francine CYR, Présidente du comité, psychologue, professeur retraité, Département de psychologie, Université de Montréal

Madame Laura CARDIA-VONECHE, sociologue et médiatrice, Genève, Suisse

Monsieur Jean-Paul MATOT, pédopsychiatre, secrétaire de l'Association européenne de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent, co-directeur de la revue *Enfances*, Belgique

Monsieur Gérard POUSSIN, psychologue, professeur honoraire des universités, France

ORGANISATION

Membres du Conseil d'administration de l'AIFI

Madame Lorraine FILION, co-présidente, Québec

Monsieur Jean-Louis RENCHON, co-président, Belgique

Madame Elise-Mercier GOUIN, trésorière, Québec

Madame Marianne SOUQUET, secrétaire, France

Monsieur Alexandre BALMER, Suisse

Madame Violaine BELZILE, Québec

Monsieur Gérard POUSSIN, France

Le comité d'organisation belge

Madame Carine DE BUCK

Madame Anne DESMARETS

Monsieur Damien d'URSEL

Madame Fabienne HOGE

Madame Bee MARIQUE

Madame Dominique TCHOU

Madame Vanessa VANDERGOTEN

RENSEIGNEMENTS SUR LE COLLOQUE

Madame Lorraine FILION, Québec, Canada : lorfilion@yahoo.ca

Monsieur Jean-Louis RENCHON, Belgique, Europe : jean-louis.renchon@uclouvain.be

Madame Marianne SOUQUET, France, Europe : marianne.souquet@mac.com

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Mercredi 17 mai 2017

Les participants pourront participer à la journée entière ou à une demi-journée selon leur choix.

Lieu : Université Saint-Louis, rue du Marais, 109

9h30-10h ACCUEIL

10h-13h Matinée

ETAT DES RECHERCHES SUR LES CONSEQUENCES DU DIVORCE CONFLICTUEL POUR L'ENFANT

Intervenant :

Monsieur Gérard POUSSIN, psychologue clinicien et professeur honoraire des universités, France (Grenoble)

Les conséquences plus ou moins néfastes de la séparation parentale pour les enfants sont le sujet de vifs débats depuis le 19ème siècle. L'exagération des troubles dont les enfants seraient ainsi victimes est encore présente dans certaines publications, tandis que la majorité des auteurs indique que les difficultés de certains enfants sont en fait liées à des facteurs spécifiques relativement bien identifiés. Parmi ces facteurs nous étudierons l'un des plus importants, à savoir le conflit parental, grâce aux études qui y ont été consacrées ces dernières années. Le but de ce travail étant de souligner le caractère indispensable d'interventions novatrices dans ce domaine.

13h-14h30 Déjeuner libre

14h30-17h30 Après-midi

DEFIS METHODOLOGIQUES, DEONTOLOGIQUES ET CLINIQUES DE L'EXPERTISE PSYCHO-JUDICIAIRE

Intervenants :

- **Madame Karine POITRAS**, psychologue, professeure adjointe, département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières et psychologue expert en matière de garde d'enfant et protection de la jeunesse, Québec et **Madame Jennifer BLANCHET**, doctorante en psychologie clinique
- **Madame Vanessa VANDERGOTEN**, psychologue, chargée de missions d'expertise psycho-judiciaire, Belgique

La preuve psychosociale est un incontournable pour éclairer les tribunaux devant se prononcer sur le meilleur intérêt de l'enfant (Emery, Otto, & O'Donohue, 2005; Goubau, 2009). Précisément, les juges et les avocats sont généralement d'avis que les situations familiales éprouvées par le conflit parental, l'incompétence parentale ou les allégations d'abus physique ou sexuel requièrent

l'intervention d'un expert (Bow & Quinnell, 2004). Le rôle de l'expert peut être déterminant puisque les juges se soumettent à leurs recommandations dans plus de 90% des cas (Saini, 2008). Or, les méthodes utilisées dans la réalisation d'expertises en matière de garde et de droit d'accès sont peu documentées et ce, autant pour les experts psychologues que pour les travailleurs sociaux. Pourtant, il est connu que ces pratiques évoluent avec le temps (Ackerman & Ackerman, 1997) et qu'il existe une disparité dans la pratique des experts (Barreau du Québec, 2005). Au cours de cette présentation, nous exposerons les résultats d'une étude effectuée en collaboration avec les ordres professionnels du Québec, au cours de laquelle nous avons invité les experts, psychologues et travailleurs sociaux, à compléter un sondage portant sur leurs pratiques et sur leur perception de l'expérience des familles expertisées. Suite à notre présentation, nous proposerons un échange sur les défis méthodologiques, déontologiques et cliniques inhérents au rôle de l'expert auprès de ces familles au départ des questionnements de deux psychologues pratiquant l'expertise, l'un au Québec, l'autre à Bruxelles.

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Visites offertes gratuitement à tous les participants inscrits au colloque AIFI.

Jeudi 18 mai 2017

Ces visites se tiennent pour la plupart à Bruxelles et deux d'entre elles en région wallonne. Le lieu de rendez-vous ainsi que toute information pertinente vous seront transmis par courriel suite à votre inscription.

Un nombre minimal et maximal de participants est fixé pour ces activités.

Matin

VISITE N°1 : Audience du tribunal de la Famille de Namur - Division Dinant selon le modèle de consensus

Durant une audience, Madame le Juge CARLIER vous invite à observer la méthode appliquée depuis 2012 durant ses audiences. L'audience du 18 mai étant communicable, c'est-à-dire que le Ministère Public y assiste, les participants pourront se rendre compte de l'importance de la collaboration interdisciplinaire. Ils pourront également assister aux discours tenus par le Juge aux justiciables. La place de la médiation dans cette procédure sera illustrée. Les participants pourront être accueillis chez l'habitant la veille de l'audience.

9h-12h – maximum 5 participants

VISITE N°2 : Audience du Tribunal de la famille francophone de Bruxelles

9h-12h – maximum 5 participants

VISITE N°3 : Centre médical pédiatrique « Clairs Vallons », Ottignies Louvain-la-Neuve

Rencontre avec une équipe pluridisciplinaire médico-psycho-sociale prenant en charge des enfants présentant des séquelles de carences socio-affectives et/ou de maltraitements selon un dispositif spécifique à l'intersection de l'aide pédo-psychiatrique et de la protection de la jeunesse.

10h-12h – maximum 10 participants - www.clairsvallons.com

VISITE N°4 : *Fami-Home*

Visite et rencontre avec les responsables dans les locaux de Fami-Home, service d'accompagnement psycho-social et administratif oeuvrant à l'insertion par le logement de familles en grande précarité.

10h-12 h – maximum 10 participants - <http://fami-home.e-monsite.com>

VISITE N°5 : *Palais de Justice de Bruxelles*

Visite du palais et rencontre avec des responsables du bureau d'aide juridique.

10h-12h – maximum 12 participants

Après-midi**VISITE N°6 : *Centre de santé mentale du Grès***

Visite et présentation du travail de l'équipe famille-enfant-justice (expertises civiles, examens médico-psychologiques et accompagnement parental/familial)" avec possibilité de présenter une activité spécifique comme un travail avec leurs mannequins.

15h-17h – maximum 12 participants

VISITE N°7: *Audience du Tribunal de la famille francophone de Bruxelles*

14h-17h – maximum 5 participants

VISITE N°8 : *Avocats collaboratifs de droit familial du Barreau de Bruxelles*

A l'occasion d'un goûter gourmand au cabinet d'avocats Newlex, à Bruxelles, rencontre avec quatre avocats pratiquant le droit collaboratif (spécificités et perspectives législatives).

15h-17h – maximum 12 participants -

VISITE N°9 : *Free Clinic*

Visite de la Free Clinic, un lieu qui offre un large éventail de services, structurés dans le même bâtiment autour d'une maison médicale, d'un service de santé mentale et d'un centre de planning familial. On y offre notamment des consultations psychologiques, gynécologiques et de médecine générale, sociales et de médiation de dettes, juridiques et de médiation familiale. On y pratique également des interventions volontaires de grossesse.

14h-16h – maximum 15 personnes - <http://www.freeclinic.be>

VISITE N°10 : *Le Patio*

Visite du Patio, un service d'Espace-Rencontre, lieu de visite médiatisée de l'enfant avec le parent avec lequel il ne vit pas, lorsque les contacts avec ce parent ont été interrompus, ou lorsqu'ils se déroulent de manière difficile ou conflictuelle.

14h-16h – maximum : 15 personnes - <http://www.asbllepatio.be>

18h00

RÉCEPTION D'OUVERTURE DU COLLOQUE
à la salle gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles
(destinée à nos hôtes étrangers-hors Belgique)

Allocutions d'un représentant des autorités communales et du délégué général du Québec à Bruxelles, Monsieur Michel AUDET

COLLOQUE

« Faire famille »

Vendredi 19 mai 2017

Matinée : auditoire 300 de l'Université Saint Louis, rue du Marais, 109 (3^{ème} étage)

- 8h30-9h00** **ACCUEIL**
- 9h00-9h30** **Allocutions d'ouverture :**
- **Monsieur Pierre JADOUL**, Recteur de l'Université Saint-Louis
 - **Monsieur Jean-Louis RENCHON**, professeur à l'Université Saint-Louis et à l'Université de Louvain, avocat, co-président de l'AIFI
- 9h30-13h00** **PLENIERE**
Président de séance : Gérard POUSSIN, psychologue clinicien et professeur honoraire des universités, France (Grenoble)
- 9h30-10h10** **« FAIRE PARENTE EN TEMPS D'INCERTITUDE »**
Monsieur Jean-Hugues DECHAUX, professeur de sociologie à l'université Lumière Lyon 2, directeur du Centre Max Weber (UMR 5283, Lyon), sociologue de la famille
- 10h10-10h25** **Questions-réponses**
- 10h25-10h50** **PAUSE**
- 10h50-11h30** **« A QUELS BESOINS LA FAMILLE REpond-ELLE ? »**
Monsieur Richard CLOUTIER, psychologue, professeur émérite, département de psychologie, Université Laval, Québec
- 11h30-11h45** **Questions-réponses**
- 11h45-12h25** **« LA FAMILLE : DE LA STRUCTURE A LA PERFORMANCE**
Monsieur Jean De MUNCK, philosophe et sociologue, professeur à l'Université Catholique de Louvain (UCL)
- 12h25-12h40** **Questions-réponses**
- 12h45-14h00** **LUNCH (SUR PLACE, INCLUS DANS LE PRIX DU COLLOQUE)**
- Après-midi :**
- 14h00-15h30** **ATELIERS AU CHOIX (chaque atelier sera répété en deuxième session)**

ATELIER N°1 L'IMPULSIVITE CONTEMPORAINE DANS LA CONSTRUCTION ET LA DECONSTRUCTION DES LIENS FAMILIAUX

Communication de Madame Christine FRISCH-DESMAREZ, pédopsychiatre, psychothérapeute, psychanalyste, membre titulaire de la Société Belge de Psychanalyse, Luxembourg

Dans nos sociétés actuelles, la durabilité du couple s'avère de plus en plus fragile, et l'expérience parfois répétée de se séparer et de reconstruire une nouvelle relation à deux, voire une nouvelle famille devient fréquente. Certaines séparations se passent parfois aussi de plus en plus intempestivement et précocement, même avant la naissance d'un enfant. Il en résulte inévitablement d'importants remous émotionnels tant pour les parents que pour leurs enfants. La réflexion qui sera proposée s'appuiera sur les repères développementaux et symptomatiques des enfants rencontrés dans notre pratique quotidienne ainsi que sur des évaluations effectuées dans le cadre de recherches cliniques.

ATELIER N°2 LES NOUVELLES FORMES DE PROCREATION ET LE FAIRE FAMILLE

Communication de Madame Marion CANNEAUX, psychologue clinicienne, Docteur en Psychologie, chargée d'enseignement à l'Université Paris Descartes, France

DEVENIR PARENTS GRACE A UN DON DE GAMETES

De nombreuses interrogations traversent les couples qui ont bénéficié d'un don de gamètes: qu'est-ce que devenir père ou mère sans avoir de lien génétique avec son enfant ? Quelle place le donneur anonyme prendra-t-il au sein de l'histoire familiale ? Nous discuterons notamment dans quelle mesure l'expérience du don de gamètes peut fragiliser ces couples dans la construction de leur parentalité et de leur lien avec leur enfant, mais aussi dans leur lien conjugal.

ATELIER N°3 FAIRE FAMILLE ET SE DEFAIRE DE SA FAMILLE

Communication de Madame Cindy MOTTRIE, psychologue clinicienne, Belgique

DONNER LA VIE ET METTRE A DISTANCE SES LIENS D'ORIGINE. UNE CONTRADICTION AU PROCESSUS D'AUTONOMIE ?

Pour certaines femmes hospitalisées en Unités Mère-Bébé, Parents-bébé, l'accès à la maternité peut être entendu comme une tentative de mise à distance des liens avec la famille d'origine, source de souffrance, pour créer une « nouvelle » famille. Cependant, les résultats de notre recherche montrent que ces femmes sont encore rivées à des liens d'ordre nourricier à leurs propres parents, limitant l'accès à une fonction parentale. Si une partie d'entre elles se disent « indépendantes », figure d'autonomie larvée, d'autres reconnaissent a minima les dépendances fondamentales au groupe d'origine. Cette reconnaissance leur permet ainsi peu à peu de se dégager pour accéder à une réelle autonomie.

ATELIER N°4 LES BASES BIOLOGIQUES DU « FAIRE FAMILLE »

Communication de Monsieur Philippe BERNARD, psychologue, médiateur familial, éthologue, Belgique

Grâce à quelques-uns de ses grands concepts, comme le lien de parenté, l'investissement parental ou l'attachement, l'éthologie ou biologie du comportement, nous permet de comprendre, à travers l'évolution, les fondements de nos comportements familiaux.

A partir des caractéristiques spécifiques à notre espèce, elle nous offre un regard original sur la dynamique familiale et une base de réflexion intéressante pour la thérapie ou la médiation.

ATELIER N°5 **COMMENT L'ENFANT EXPRIME-T-IL CE QUI FAIT FAMILLE POUR LUI ?**
Communication de Madame Cilgia CARATSH et Madame Cécile JEANNIN,
coordinatrices de projets, Centre de référence pour les enfants privés de famille et Unité
Médiation, Suisse

***PLURALITE DES FAMILLES ET IDENTITE DE L'ENFANT : OUTILS ET
METHODES POUR ACCOMPAGNER L'ENFANT ET RECUEILLIR SA PAROLE***

Les professionnels de l'enfance développent des outils pour entendre les enfants et les rendre acteurs des procédures et décisions qui les concernent et affectent leur vie future (placements, séparations familiales, recherches d'origine, etc.) ; de même, la conception et la mise en place de formations par des jeunes qui ont été accueillis en protection de l'enfance ou ont vécu une séparation parentale contribuent au développement d'une culture de la participation et à l'humanisation de systèmes devenus trop rigides. Par ailleurs, les nouvelles technologies offrent des moyens novateurs de communication très appréciés par les enfants d'une nouvelle génération. Cet atelier présente des situations et des compositions familiales variées, où l'opinion et la perspective de l'enfant sont directement prises en compte par le biais de méthodes de travail nouvelles ou originales.

ATELIER N°6 **LA PARENTALITE SANS LIEN DE FILIATION LEGALE**
Communication Madame Lucia FERNANDEZ, psychologue, médiatrice familiale,
Québec

***LA PLACE DU NOUVEAU CONJOINT AU SEIN DE LA FAMILLE : ROLE, DEFI,
INTEGRATION***

La famille recomposée implique la présence et l'intégration du nouveau conjoint(e) au sein de la famille, rôle qui est difficile à définir. En plus de la complexité des facteurs intrafamiliaux, la progression des unions formées de partenaires provenant de cultures différentes est un autre élément qui s'ajoute. Le nouveau conjoint(e) peut vouloir s'engager, demeurer dans une ambivalence ou demeurer détaché et distant. Dans le but de mieux comprendre la nouvelle dynamique familiale, nous faisons l'analyse des stratégies d'adaptation pour éviter la dysfonctionnalité, l'inflexibilité et la désorganisation du couple recomposé. Plusieurs facteurs de risque sont étudiés. Force est d'admettre qu'une fois parent, parent toujours. Par contre, la présence du nouveau conjoint(e) ne suit pas cette devise. Des situations rencontrées en médiation familiale seront présentées et discutées.

ATELIER N°7 **QUEL « FAIRE FAMILLE » POUR LES ENFANTS PLACES ?**
Communication de Madame Françoise CAILLEAU, psychologue, thérapeute
familiale, Belgique

Comment « faire famille » lorsque les enfants sont placés en institution ? Notre communication s'origine dans notre pratique de thérapeute familiale au sein du Centre Médical Pédiatrique Clairs Vallons. A partir du suivi d'une situation familiale en visites médiatisées, nous verrons combien la ritualisation des rencontres et le recours au média ont permis que s'éprouvent la sécurité, la continuité du lien, la solidarité et le plaisir partagé, des éprouvés jusque-là menacés par une dynamique familiale dysfonctionnelle.

ATELIER N°8 PARENTS AGES ET HERITAGE : QUE RESTE-T-IL DE LA FAMILLE ?
Communication de Madame Agnès VAN KOTE, analyste des pratiques de médiation familiale, thérapeute familiale, médiateur familial, France

Le vieillissement, la dépendance et la perte d'un parent constituent une étape majeure dans l'histoire familiale et dans le cycle de vie. La fratrie, elle-même vieillissante, est confrontée à des prises de décision jusque-là assumées par les parents. La famille traverse le deuil. Dans un contexte de fragilisations individuelles et de réalités incontournables, se réactivent des traumatismes et des souffrances oubliés dans l'histoire familiale et s'activent des loyautés invisibles. Comment continuer à "faire famille" quand le risque de conflit et de rupture de liens constitue une réelle menace pour l'intégrité de la famille et la transmission intergénérationnelle? La médiation familiale et la thérapie familiale accueillent ce bouleversement familial et accompagnent cette transition générationnelle. Elles sont des lieux privilégiés d'observation des processus à l'œuvre dans la famille et des questions professionnelles de cadre et de compétences posées dans ce contexte.

15h00-16h00 PAUSE

16h00-17h30 ATELIERS AU CHOIX (les mêmes ateliers qu'à la première session)

17h45-18h45 ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'AIFI

20h00 DINER ET SOIREE FESTIVE (aux frais des participants)

COLLOQUE

Samedi 20 mai 2017

8h45-9h00 ACCUEIL à l'auditoire 300 de l'Université Saint-Louis

9h00-12h40 PLENIERE :
QUELLES RESSOURCES PROFESSIONNELLES POUR SOUTENIR LE « FAIRE FAMILLE » ? REGARDS CROISES DE DIFFERENTS INTERVENANTS PROFESSIONNELS
Présidente de séance : **Madame Lorraine FILION**, co-présidente de l'AIFI

9h00-9h50 LE REGARD DU THERAPEUTE FAMILIAL
Madame Yara DOUMIT NAUFAL, Assistante sociale. Thérapeute familiale systémique. Experte en intervention et médiation familiale, IFATC, Lyon, France et Lien systémique (S.A.R.L.) Beyrouth, Liban

- 9h50-10h40** **LE REGARD DU MAGISTRAT**
Madame Eva PETRAS, juge en chef adjoint à la Cour supérieure du Québec
- 10h40-11h00** **PAUSE**
- 11h00-11h50** **LE REGARD DE L'AVOCAT**
Madame Fabienne HOGE, avocate au Barreau de Bruxelles, présidente de la Commission de droit de la famille de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, Belgique
- 11h50-12h40** **LE REGARD DU MEDIATEUR FAMILIAL**
Madame Florence STUDER, médiateur familial, Suisse
- 12h40-13h00** **Synthèse du colloque : Jean-Louis RENCHON**

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements sur le colloque et la formation :

Consultez le site web de l'AIFI : www.aifi.info

Adresse du colloque et de la formation (pré-colloque) :

Université Saint-Louis, Rue du Marais, 109 1000 - Bruxelles

Transport

Pour les moyens de transport pour vous rendre sur le lieu du colloque, vous pouvez consulter le site internet : <http://www.usaintlouis.be/sl/908.html#>

Hébergement

Nous avons obtenu un prix réduit à l'hôtel Hilton, Place Rogier, 20 (à deux minutes à pied de l'Université Saint-Louis), de 100 euros par nuit pour 1 personne et 110 euros par nuit pour deux personnes incluant la TVA et le petit déjeuner mais excluant la taxe de séjour de 4,24 euros par chambre et par nuit.

La réservation doit impérativement être effectuée auprès de Florence Auda (florence.auda@hilton.com) avant le 1 avril 2017, en vous référant au contrat signé avec le professeur Jean-Louis Renchon. Au-delà de ce délai, les chambres prises en option seront libérées par l'hôtel au profit d'autres clients.

La réservation ne sera ferme qu'à la stricte condition qu'une caution aura été donnée par carte de crédit, et il ne sera plus possible, compte tenu des conditions qui sont offertes, d'annuler la réservation. Le prix resterait dû tel quel en cas d'annulation ou d'absence, et l'AIFI serait contrainte d'exiger ce paiement.

Certains professionnels bruxellois participant au colloque proposent d'héberger des personnes (places limitées). Manifestez votre éventuelle demande auprès du secrétariat AIFI (Alain Tétrault) : secretariat@aifi.info

Celui-ci vous fera parvenir les informations nécessaires afin que vous preniez directement contact auprès des personnes-hôtes.

INSCRIPTIONS

Merci de remplir le bulletin d'inscription sur le site AIFI www.aifi.info puis d'envoyer votre paiement selon les modalités ci-dessous.

Votre inscription sera validée à la réception de votre paiement.

TARIFS

<u>Pour les Européens</u>	<u>Pour les Canadiens</u>
FORMATION PRE-COLLOQUE (inscription avant le 30 avril) <u>Journée</u> Membre AIFI 80€ Non-membre AIFI 110€ <u>Demi-journée</u> Membre AIFI 45€ Non-membre AIFI 75€	FORMATION PRE-COLLOQUE (inscription avant le 30 avril) <u>Journée</u> Membre AIFI 110\$ CAD Non-membre AIFI 150\$ CAD <u>Demi-journée</u> Membre AIFI 65\$ CAD Non-membre AIFI 105\$ CAD
COLLOQUE <u>Paiement effectué avant le 30 avril 2017</u> Membre AIFI 120€ Non-membre AIFI 160€ <u>A partir du 1^{er} mai 2017</u> Membre AIFI 150€ Non-membre AIFI 190€	COLLOQUE <u>Paiement effectué avant le 30 avril 2017</u> Membre AIFI 170\$ CAD Non-membre AIFI 225\$ CAD <u>A partir du 1^{er} mai 2017</u> Membre AIFI 210\$ CAD Non-membre AIFI 265\$ CAD
<u>Soirée festive :</u> 60 €	<u>Soirée festive :</u> 85 \$ CAD

MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE LA FORMATION ET DU COLLOQUE 2017 :

- ✓ Européens :
 - Par virement bancaire sur le compte :
 - IBAN : BE17 0017 4823 3121
 - BIC : GEBABEBB
 - Nom : AIFI Europe
 - Adresse : Place Montesquieu, 2 B1348 Louvain-la-Neuve
 - Hors Union Européenne : frais à charge du donneur d'ordre.

- ✓ Canadiens :
 - Par chèque, en dollars canadiens, libellé à l'ordre de l'AIFI et expédié au :
 - Secrétaire de l'AIFI,
 - 445, boulevard Saint-Laurent, bureau 500
 - Montréal, Québec, Canada H2Y 3T8

En cas d'annulation :

- Avant le 31 mars : remboursement 100%
- Avant le 30 avril : remboursement 50%

Après le 30 avril : pas de remboursement, sauf cas de force majeure